

Le, 21 Mars 1967

Société Anonyme
ANDRÉ CITROËN
Capital : 302.460.000 Francs

117 à 167, Quai André.Citroën
PARIS XV°

METHODES REPARATIONS

NOTE TECHNIQUE

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 104 - D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

DS 21 M (DJ) - DS 19 Ma (DL)

BREAK 21 (DJF) - BREAK 19 a (DLF)

ID 19 b (DV)

Commande de débrayage

Depuis Février 1967 la commande de débrayage des véhicules ci-dessus est modifiée.

PIECES MODIFIEES.

- 1°) Levier de commande de tige de poussée.
- 2°) Tige de poussée.
- 3°) Vis de réglage de fourchette de débrayage.
- 4°) Carter d'embrayage : l'inclinaison de l'alésage de maintien de la butée de gaine de câble de débrayage, est légèrement modifiée.
- 5°) Câble de débrayage : la longueur du câble a été diminuée de 5 mm et la longueur de la gaine augmentée de 5 mm.

PIECES DETACHEES.

Pièces	Ancien numéro	Nouveau numéro
Levier de commande de tige de poussée	DV 314-33	DV 314-33 a
Câble de débrayage	DV 314-2 b	DV 314-2 d

REPARATION.

Il est nécessaire de changer simultanément le câble de débrayage et le levier de commande de tige de poussée, si l'on remplace l'une de ces deux anciennes pièces par une nouvelle. Il n'y a pas lieu de modifier le carter d'embrayage.

Après montage des nouvelles pièces et réglage de la commande, vérifier la garantie, en position débrayé, entre la vis de réglage de fourchette et la gaine d'étanchéité de direction. Si la garantie est trop faible, diminuer la tête de la vis de réglage (voir fig. ci-jointe).

Cotes de réglage de la commande d'embrayage, avec le nouveau montage :

Hauteur de la pédale, mesurée du dessous du patin à la tôle de plancher :

Tous types sauf PA (sans caoutchouc de pédale) 142 ± 1 mm

PA (avec caoutchouc de pédale) 137 ± 1 mm

Garantie entre l'extrémité de la bielle et le carter d'embrayage $J = 2,5$ à $3,5$ mm

Garantie d'embrayage $J - J' = 1,6$ à $2,4$ mm

(Voir opération DJ 314-0 du Manuel de Réparation N° 527).

